

SECTEUR DE FORMATION 03 – ALIMENTATION ET TOURISME

VENTE DE VOYAGES (DEP 5236)

TABLEAUX D'HARMONISATION

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Programmes d'études en lien d'harmonisation	1
Information sur les tableaux d'harmonisation.....	1
Tableaux d'harmonisation interordres	3
Vente de voyages et Techniques de tourisme, voie de spécialisation C – Développement et promotion de produits du voyage	5
Techniques de tourisme, voie de spécialisation C – Développement et promotion de produits du voyage et Vente de voyages	7

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Vente de voyages* (DEP 5236) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Vente de voyages* (DEP 5236) présente des compétences communes avec le programmes d'études suivant :

- Techniques de tourisme (DEC 414.A0).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés sous la rubrique suivante : Tableaux d'harmonisation interordres.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination ». Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

Tableaux d'harmonisation interordres

Programme de provenance : Vente de voyages
2000

Programme de destination : Techniques de tourisme, voie de spécialisation C – Développement
et promotion de produits du voyage
2000

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Vente de voyages peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques de tourisme, voie de spécialisation C – Développement et promotion de produits du voyage, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Vente de voyages 2000 DEP – 5236 11 compétences, 1 245 heures		Techniques de tourisme 2000 DEC – 414.A0 voie de spécialisation C – Développement et promotion de produits du voyage : 20 compétences, 1 860 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
450226	Transmettre de l'information sur le contexte géographique propre à une destination	010W	Dispenser de l'information touristique à caractère régional et national
et		et	
450233	Présenter des croisières et des circuits	010X	Analyser le potentiel touristique des régions du monde
et		et	
450254	Présenter des produits de voyage de l'Amérique du Nord	010Z	Effectuer des recherches à caractère touristique
et		et	
450266	Présenter des produits du voyage soleil	011K	Analyser le potentiel de destinations touristiques à l'étranger
et			
450313	Présenter des produits de voyage de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud		
et			
450335	Présenter des produits de voyage de l'Europe		
et			
450364	Présenter des produits de voyage de l'Asie		
et			
450373	Présenter des produits de voyage de l'Afrique et de l'Océanie		

450277	Vendre des voyages d'affaires	011L	Exploiter des données tirées de systèmes de réservation intégrés
et			
450286	Gérer des dossiers à l'aide des systèmes de réservation des compagnies aériennes		
et			
450295	Traiter des données sur support informatique		
et			
450353	Vendre des voyages d'agrément		
et			
450383	Préparer des documents administratifs		

Programme de provenance : Techniques de tourisme, voie de spécialisation C – Développement et promotion de produits du voyage
2000

Programme de destination : Vente de voyages
2000

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques de tourisme, voie de spécialisation C – Développement et promotion de produits du voyage peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Vente de voyages, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques de tourisme 2000 DEC – 414.A0 voie de spécialisation C – Développement et promotion de produits du voyage : 20 compétences, 1 860 heures		Vente de voyages 2000 DEP – 5236 11 compétences, 1 245 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
010V	Établir des relations professionnelles en tourisme	450304	Amorcer la pratique du métier
et		et	
010W	Dispenser de l'information touristique à caractère régional et national	450243	Déterminer les besoins de la clientèle
et		et	
010X	Analyser le potentiel touristique des régions du monde	450226	Transmettre de l'information sur le contexte géographique propre à une destination
et		et	
010Z	Effectuer des recherches à caractère touristique	450233	Présenter des croisières et des circuits
et		et	
011K	Analyser le potentiel de destinations touristiques à l'étranger	450254	Présenter des produits de voyage de l'Amérique du Nord
		et	
		450266	Présenter des produits du voyage soleil
		et	
		450313	Présenter des produits de voyage de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud
		et	

		450335	Présenter des produits de voyage de l'Europe
		et	
		450364	Présenter des produits de voyage de l'Asie
		et	
		450373	Présenter des produits de voyage de l'Afrique et de l'Océanie
0111	Traiter des affaires en langue seconde	450277	Vendre des voyages d'affaires
et		et	
0116	Effectuer des transactions commerciales	450286	Gérer des dossiers à l'aide des systèmes de réservation des compagnies aériennes
et		et	
011L	Exploiter des données tirées de systèmes de réservation intégrés	450295	Traiter des données sur support informatique
		et	
		450326	Effectuer en langue seconde, des opérations liées à la vente de voyages
		et	
		450353	Vendre des voyages d'agrément
		et	
		450277	Vendre des voyages d'affaires
		et	
		450383	Préparer des documents administratifs
011M	Créer et modifier des forfaits	450392	Solliciter une clientèle